



Négociations Annuelles Obligatoires : Déjà la 2^{ème} réunion (16/01/2013)

Thales SA, le 17 janvier 2013

Les négociateurs : Jean Vary (TRT-Fr) et Lionel THAVOT (TRT-Fr)

Ce mercredi 16 janvier 2013, la direction a tout d'abord corrigé quelques erreurs sur les documents statistiques de la politique salariale 2012 et confirmé le nombre de jours de RTT. Le résumé de la première réunion est actuellement affiché sur les panneaux syndicaux et le site CFDT. N'hésitez pas à le lire...



À la lecture des documents de statistiques de la politique salariale 2012, nous avons pu constater que pour la première fois depuis bien longtemps, **l'application de la politique salariale par la direction est au global exactement la même que celle issue de la négociation 2012 (2,90% annoncés et 2.90% distribués)**. Pour mémoire, la politique salariale 2012 était de 2,9% de la Masse Salariale (MS) décomposée en 2,6% d'AG+AI, 0,2% pour les Promotions/Mobilités et 0,1% pour l'Égalité Professionnelle.

La direction voulait encore nous ré-expliquer le mécanisme de construction du référentiel marché censé garantir à tout salarié d'être dans les salaires du marché. Malheureusement et comme l'année dernière, lorsque l'on veut savoir quelles sont en Euros les bornes des 5 segments et la base de données du comparatif salaires (sociétés retenues, type d'emploi, ...), **la direction refuse de donner toutes informations précises**.

Face à cette situation que nous continuons à trouver inacceptable, la CFDT souhaitait comme l'année dernière vous donner les grille sde salaires fournies par la direction. **Malheureusement, la direction a classé CONFIDENTIEL les documents. Cela empêche la CFDT de les communiquer à tous !** Qu'à cela ne tienne, la CFDT vous propose de répondre à une enquête salaire anonyme pour que l'on construise ensemble le document dont les résultats vous seront communiqué la semaine suivante (enquête au dos du tract) !



Les autres constats que la CFDT fait à la lecture des statistiques sont :

Pas de salariés sans augmentation dans les 3 dernières années. Les + 50 ans sont très légèrement en dessous des autres catégories (2.85% versus 2.90%), en amélioration par rapport à 2011.

La répartition des effectifs: **les femmes** représentent 34% de l'effectif (35% en 2011) avec une moyenne d'âge de 46,5 ans et 18,5 ans d'ancienneté et **les hommes** ont une moyenne d'âge de 48,6 ans et 19,5 ans d'ancienneté. L'effectif 2012 de Thales SA est réparti entre 67% au Siège et 33% à TRT-Fr avec une

forte diminution des effectifs du Siège (Transferts vers TGS) et une quasi stabilité à TRT-France. **Le nombre de femmes a beaucoup diminué dans la catégorie administrative**. Par ailleurs, elles rencontrent toujours des **plafonds de verre** dans la filière administrative (V2 puis V3). Chez les I/C, les femmes sont à parité avec les hommes au niveau II (50%). Ensuite leur nombre se réduit en IIIA (37%), IIIB (27%) et IIIC (15%). **La situation des I/C femme n'évolue pas vraiment d'une année sur l'autre sauf en matière de rémunération** où l'on voit que l'application d'un pourcentage spécifique depuis 7 ans finit enfin par porter ses fruits en réduisant significativement les écarts de salaire.

Alors combien de jours travaillés en 2013 ?



En tenant compte du calendrier 2013, le calcul aboutit à 14 jours de RTT qui se décomposeront en 4 JRTT à disposition de la direction pour des fermetures collectives et 10 JRTT à la disposition du salarié. Cependant, notre accord de RTT prévoit que les salariés mensuels et les I/C en forfait heure ne peuvent avoir moins de 15j.

RTT. La direction, lors de la première réunion, avait oublié cette disposition !

Après avoir relu l'accord, la direction confirme bien l'application de cette mesure qui aboutit à 1 jour de RTT supplémentaire pour les Mensuels et I/C en forfait heure.

Donc, si on applique la règle de 1/3 des JRTT à la disposition de la direction :

- Mensuels et I/C en forfait heure : **5 JRTT "Direction" et 10 JRTT "Salarié"**
- I/C en forfait jour : **4 JRTT "Direction" et 10 JRTT "Salarié"**

La direction utilisant ses JRTT pour des fermetures collectives, les Mensuels et I/C en forfait heure devraient en théorie se voir imposer une fermeture supplémentaire.

Rappelant que la règle des 1/3 est un maximum, La CFDT a demandé que les JRTT "Direction" soient de 4 pour l'ensemble des salariés.

La direction n'a pas encore tranché prétextant la nécessité d'une analyse plus fine au regard de ce qui se fait dans le Groupe ! Nous serons fixés à la prochaine réunion ...

QUOI? ON N'ÉVOQUE PAS
LES RÉMUNÉRATIONS?



Prochaine réunion le mardi 29 janvier 2013, après les premières discussions de la note de cadrage centrale (mesures identiques au Groupe). La direction devrait arrêter le nombre de jours de fermeture et faire ses premières propositions en matière salariale.

Une difficulté, un problème : Contactez la CFDT !

Retrouver toute l'actualité CFDT du CCE sur notre site internet : <http://www.cfdt-thales.com/hors-division/thales-sa>





Enquête salaires 2012 brut mensuel à TRT-France Palaiseau

Remplissez l'enquête SALAIRE !

Malheureusement, la direction ayant classé CONFIDENTIEL les documents sur les statistiques de salaires, la CFDT ne peut donc pas les diffuser librement et légalement !

Alors la CFDT vous propose d'INNOVER !

Répondez à l'enquête salaire anonyme pour que l'on construise ensemble le même document que la direction.

Les résultats vous seront communiqués la semaine suivante afin que vous puissiez vous en servir.

Bien évidemment, pour que les résultats soient utilisables, il faut un maximum de données. Nous comptons sur vous !



MENSUELS (Administratif/Techniciens)

MENSUELS Position (IV1, IV2,IV3,V1,V2,V3)	Sexe (H/F)	CLASSIFICATION	APPOINTEMENTS ou FORFAIT <i>(mettre le temps plein)</i>	PRIME ANCIENNETE	Age (an,mois)	ANCIENNETE (an,mois)	
						Groupe	Classif.

INGENIEURS et CADRES

INGENIEUR/CADRE (1,2,3A,3B,3C) Position	Sexe (H/F)	CLASSIFICATION	APPOINTEMENTS ou FORFAIT <i>(mettre le temps plein)</i>	PART VARIABLE (Feuille de Paie Avril 2012)	Age (an,mois)	Ancienneté moyenne (an,mois)	
						Groupe	Classif.

[RESPECTÉS]

Où trouver les informations ?

Les informations sont présentes sur la feuille de paie dans la partie haute (avec les mêmes noms : classification, appointements ...), hormis votre âge et l'ancienneté dans la classification (classif.) i.e. la date d'entrée dans le poste actuel. Pour la Part Variable (I/C uniquement), elle est indiquée sur la feuille de paie de Mars donnée en avril 2012 (date du versement).

Remettez l'enquête salaire à un élu CFDT ou dans la boîte aux lettres CFDT (derrière l'auditorium) au plus tard le VENDREDI 25 JANVIER 2013 !